

Le 17 décembre 2024, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Fouillouse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOUCHET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 11 décembre 2024

Présents :

M. Patrick BOUCHET, M. Philippe BONNEFOND, Mme Valérie PICQ, M. Hervé JAVELLE, M. Rémy GIRARDON, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, M. Sébastien FAUST, Mme Laurence BUSSIERE, M. Pierre CLAVEL, M. Jean-François MONTMARTIN, Mme Caroline ZANDER, M. Jérôme DROUET, M. Bruno VILLEMAGNE, Mme Annabel TAILLANDIER, Mme Célia DUMAS, Mme Clémence SABAUT, M. Jean-Nicolas JOUVE, M. Hervé PANDRAUD, M. Richard GRIFFON, Mme Sophie GOUDIN, M. Vincent THOMAS.

Absents : Mme Maryline MARESCAL, Mme Karine BREURE, Mme Jennifer DAUPHY-SABY, M. Amaury GARDE, Mme Justine GIRARDON, Mme Céline CHAMPAGNON.

Procurations : Mme Maryline MARESCAL à M. Sébastien FAUST, Mme Jennifer DAUPHY-SABY à Mme Valérie PICQ, M. Amaury GARDE à Mme Laurence BUSSIERE, Mme Justine GIRARDON à M. Rémy GIRARDON, Mme Céline CHAMPAGNON à M. Richard GRIFFON.

Secrétaire : M. Jérôme DROUET

OBJET : Approbation de l'avenant à la convention relative à l'établissement des dossiers CNRACL 2023-2026 (Rapporteur : Philippe BONNEFOND)

Le maire expose :

Une convention entre le CDG42 et la collectivité a été signée en décembre 2022 concernant les dossiers CNRACL (dossiers relatifs à la retraite des fonctionnaires). En effet, la gestion des dossiers retraite est déléguée au CDG42.

En raison de l'évolution des services sur Pep's – GULI à compter du 16 septembre 2024, des modifications doivent intervenir au niveau de la délégation faite au CDG, dans le cadre de la convention CNRACL 2023-2026.

Les nouveaux services sont :

- Demande de retraite CNRACL et RAFP
- Simulation de retraite CNRACL
- Compte individuel retraite CNRACL

Les services supprimés sont :

- Demande d'avis préalable
- Qualification des comptes individuels retraite (QCIR)
- Les autres prestations restent inchangées.

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité,*

- **D'APPROUVER** l'avenant à la convention 2023-2026 relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le CDG42,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à le signer.

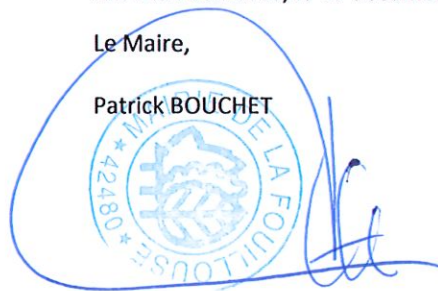
Le secrétaire de séance,
Jérôme DROUET



Fait à la Fouillouse, le 17 décembre 2024

Le Maire,

Patrick BOUCHET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200974-20241217-87-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2024